



## NATIONAL REQUIN

du 4 au 7 août 2010

Organisée par la Société Nautique de La Trinité sur Mer

### 1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers.
- 1.3. les règlements fédéraux,
- 1.4. la partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- 1.5. Les règles de la classe REQUIN
- 1.6. Le propriétaire ou le skipper est responsable de la conformité de son bateau vis-à-vis des règles d'armement et de sécurité prescrites par les lois, décrets et règlements de l'Administration de pavillon national du bateau.

### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. Les voiliers admis à participer au National Requin doivent être à jour de leur cotisation A.F.P.R. 2010. Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière
- 3.2. Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.3. Licence 2010 validées pour les concurrents français cachets médical, plus autorisation parentale pour les mineurs.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF et d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

### 4. DROIT A PAYER

a) *Les frais de participation sont les suivants :*

- *frais d'inscription : 160 € incluant les frais de mise à l'eau, mise à terre, matage, démâtage*

b) Le Bulletin d'inscription est à renvoyer le plus rapidement possible avec le règlement à la **Société Nautique de La Trinité BP 19 – 56470 La Trinité / Mer**

- c) Sur place, lors de la confirmation des inscriptions, les renseignements et documents suivants devront être communiqués :
- Liste d'équipage (avec licences et visas médicaux)
  - Assurance du bateau

### 5. PROGRAMME

Mercredi 4 aout 2010 :

- 09h00 à 12h00 et 14h00 à 18H00 : Accueil des équipages à la SNT : Confirmation des inscriptions - Vérification des licences FFV avec visa médical - Remise des Instructions et flammes de Course, jauge des voiles salle municipale St-Joseph (uniquement celles ne comportant pas la signature AFPR) – mise à l'eau des bateaux
- 19H00 : Cocktail de bienvenue à la SNT

Jeudi 5 aout 2010 :

- 09H30 : Briefing à la SNT
- 11H00 : Mise à disposition pour une ou plusieurs courses à suivre
- 20h00 : Dîner des équipages offert par l'AFPR

Vendredi 6 aout 2010 :

- 11H00 : Mise à disposition pour une ou plusieurs courses à suivre

Samedi 7 aout 2010 :

- 10H30 : Mise à disposition pour une ou plusieurs courses à suivre
- Plus de signal d'avertissement après 13h30
- au retour : manutentions de sortie des bateaux
- 17H00 : Proclamation des résultats et Remise des Prix

**6. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront distribuées à chaque skipper une fois toutes les formalités d'inscription complétées.

**7. LES PARCOURS**

Les parcours à effectuer sont les des parcours construits, avec possibilité de modification de la ligne d'arrivée "retour au port" part envoie du pavillon "Golf".

**8. SYSTEME DE PENALITE**

**Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2** *Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.*

**9. CLASSEMENT**

- Le classement général (article 2 de l'Annexe A) sera effectué en retirant le plus mauvais score si 4 courses ou plus sont courues et validées. 10 courses seront programmées.
- L'épreuve sera validée si au moins trois courses sont courues et validées.

**10. ACCUEIL DES BATEAUX**

Les concurrents pourront bénéficier de places de port gratuites du **1<sup>er</sup> août au 8 aout 2010**. Pour une réservation avant ou après ces dates, contacter directement le Port de Plaisance : 02 97 55 71 49.

Les manutentions seront effectuées par la grue électrique du port sous le contrôle d'un responsable de la SNT ou de la classe. Il est nécessaire que les bateaux nécessitant une mise à l'eau soient regroupés. Ils devront donc contacter la SNT au plus tard le 31 juillet 2010 pour organiser les rendez-vous. **Sans réservation, le tarif normal sera appliqué. D'autre part, le grutage ne pourra être fait qu'avec une élingue certifiée (Bout interdit).**

**11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

**12. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

**13. PRIX**

Des prix seront distribués aux trois premiers du classement général.

**14. DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

## **15. ASSURANCE**

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

## **16. CONTACTS UTILES**

Secrétariat SNT : 02 97 55 73 48 [accueil@snt-voile.org](mailto:accueil@snt-voile.org)  
AFPR : 06 07 83 35 00 [gp.marchand@free.fr](mailto:gp.marchand@free.fr)  
Office du Tourisme : 02 97 55 72 21 [tourisme@ot-trinite-sur-mer.fr](mailto:tourisme@ot-trinite-sur-mer.fr)  
Port de plaisance : 02 97 55 71 49 [trinite-sur-mer@sagemor.fr](mailto:trinite-sur-mer@sagemor.fr)